

# RESTAURATION ET ENTRETIEN DE MARES SUR LA BUTTE DU HUTREL

30/06/2021  
30/06/2024



**Soutien du Fonds européen agricole pour le développement rural : 17 448,75 € (50%)**  
**Coût total du projet : 34 897,50 €**



**Saint-Martin-la-Garenne (78) | ENS de la Butte du Hutrel (6,7 ha), espace naturel intégré au site Natura 2000 des « Coteaux et boucles de la Seine »**

Programme de développement rural 2014-2020 de la Région Ile-de-France  
Opération de mise en œuvre des "contrats Natura 2000 en milieux non-agricoles et non-forestiers"  
Actions prévues : création ou rétablissement de mares ou d'étangs (N09PI)

La Butte du Hutrel est un Espace Naturel Sensible géré par le Département des Yvelines, également classé site Natura 2000. En raison de la variété de milieux qu'il présente, le site accueille une diversité floristique, ainsi qu'une entomofaune riche. La Butte du Hutrel comporte un ensemble de milieux acidiphiles et calcicoles, mais également un réseau de mares accueillant plusieurs espèces d'amphibiens et de libellules. La présence de boisements feuillus et de résineux entraîne par ailleurs une accumulation de matière organique sur les fonds des mares, qui en l'absence d'intervention, risque à terme de générer un engorgement.

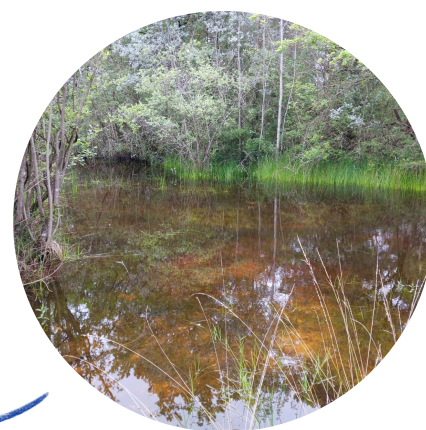
## Objectif :

Les travaux de restauration des mares poursuivent l'objectif de **mise en valeur du site par une gestion conservatoire du patrimoine naturel** conforme avec les orientations du document d'objectifs Natura 2000.

## Principales actions :

La subvention FEADER a permis des travaux de restauration et d'entretien des différents habitats du site, notamment :

- 1. Le curage de toutes les mares** : l'objectif du curage est d'éviter le comblement des mares par le cumul de matière organique et la colonisation de végétation susceptibles d'engendrer la perte d'habitats et de biodiversité. Le curage est réalisé en deux temps, afin de diminuer l'impact des travaux sur les milieux. Les berges les plus abruptes sont également reprofilées, afin de favoriser l'installation d'une végétation et d'une faune adaptées.
- 2. Le faucardage de la végétation aquatique** : le faucardage se traduit par la coupe de végétaux aquatiques à la base pour éviter que la mare ne se comble de végétaux et de matière organique. Un travail de débroussaillage des abords est également réalisé en élaguant les ligneux au pied, afin d'éclaircir les milieux.



## Résultats :

Les bénéfices des travaux sont d'**éviter le comblement de la mare conduisant à la perte d'habitats et de biodiversité**. Les travaux réalisés ont permis de réouvrir les espaces, de gagner en lumière et de préserver les habitats en vue du maintien de la diversité de la flore et de la faune présentes sur le site.